

EXAMEN EUROPÉEN DE QUALIFICATION 2019

Épreuve D

Cette épreuve contient :

Partie I (40 points)

* Questions 1-5

2019/D/FR/1-5

- Question 1 : 9 points
- Question 2 : 7 points
- Question 3 : 9 points
- Question 4 : 7 points
- Question 5 : 8 points

Partie II (60 points)

* Questions 1-3

2019/D/FR/6-10

TOTAL : 100 POINTS

* Annexes : calendriers pour 2017, 2018 et 2019 avec indication des dates auxquelles l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces

2019/D/FR/11-13



Partie I : Questions juridiques

QUESTION 1

(9 POINTS)

Le demandeur A a déposé une demande de brevet européen EP-A avec les revendications indépendantes 1 et 3, et la revendication 2 dépendante de la revendication 1. Une notification selon la Règle 71(3) CBE a été émise aujourd'hui pour EP-A telle que déposée. La société B a valablement introduit une procédure contre le demandeur A auprès du tribunal compétent d'un état contractant de la CBE, afin d'obtenir une décision reconnaissant à la société B le droit à l'obtention du brevet européen issu d'EP-A.

La société B souhaite que :

- a) EP-A soit délivrée avec une revendication résultant de la combinaison des revendications initiales 1 et 2, après qu'une décision passée en force de chose jugée du tribunal compétent ait reconnu à la société B le droit à l'obtention du brevet européen issu d'EP-A ; et que
- b) la revendication 3 fasse l'objet d'une demande de brevet européen séparée.

Comment la société B devrait-elle procéder devant l'OEB ?



QUESTION 2

(7 POINTS)

Le concurrent X de votre client a déposé en anglais, et sans revendiquer de priorité, une demande internationale PCT-X, le 13 avril 2017, à l'OEB en tant qu'office récepteur. PCT-X comprend une revendication indépendante 1 portant sur le produit A et une revendication dépendante 2 portant sur le produit A en combinaison avec la caractéristique B.

Votre client est d'avis que la revendication 2 manque de clarté. Votre client a également trouvé un document rendant le produit A accessible au public avant la date de dépôt de PCT-X.

Quels actes de procédure pouvez-vous accomplir pendant que la demande du concurrent est en instance :

- a) pendant la phase internationale ?
- b) après que PCT-X est entrée dans la phase régionale devant l'OEB ?



QUESTION 3

(9 POINTS)

Le mois dernier, le demandeur C a déposé le dernier jour du délai de priorité, la demande X auprès de l'OEB, revendiquant la priorité de sa demande de brevet allemand antérieure DE1. DE1 décrit des capsules en aluminium, et revendique des capsules en aluminium et des capsules en métal. La description de la demande X est identique à la description de DE1. Le demandeur C avait l'intention de déposer un jeu de revendications identiques aux revendications de DE1. Aujourd'hui, le 26 février 2019, il réalise que, par oubli, il n'a déposé aucune revendication pour X.

Entre la date de priorité et la date de dépôt, un article divulguant des capsules en aluminium et des capsules en métal a été publié.

Le demandeur C peut-il encore obtenir une protection pour des capsules en aluminium et des capsules en métal, et que doit faire C si :

- a) la demande X est une demande PCT déposée en utilisant le formulaire de requête PCT/RO/101 ?
- b) la demande X est une demande de brevet européen ?



QUESTION 4

(7 POINTS)

Votre client, M. X, vous a demandé de faire opposition au brevet européen EP1 délivré à son concurrent Y. La mention de la délivrance a été publiée le 30 mai 2018. La seule revendication d'EP1 porte sur un dispositif A. EP1 a été déposée le 16 juin 2016 et revendique la priorité d'une demande de brevet coréen KR1 déposée par Y le 30 juin 2015. KR1 est rédigée en coréen.

M. X n'a trouvé comme état de la technique qu'une demande de brevet canadien CA1, déposée également par le concurrent Y le 14 mai 2014 et publiée le 19 novembre 2015. CA1 divulgue le même dispositif A.

- a) L'opposition contre EP1 a-t-elle des chances d'aboutir ?
- b) Une traduction de KR1 dans une langue officielle de l'OEB sera-t-elle requise pendant la procédure d'opposition ?



QUESTION 5

(8 POINTS)

PCT-X a été régulièrement déposée auprès de l'OEB en tant qu'office récepteur au titre du PCT. PCT-X contient deux inventions distinctes. Lors du dépôt, vous avez indiqué sur le formulaire de requête PCT/RO/101 que l'OEB était choisi comme administration chargée de la recherche internationale (ISA), et donné un ordre de prélèvement automatique.

Vous avez reçu de l'OEB agissant en tant qu'ISA une invitation à payer une taxe additionnelle de recherche indiquant que l'exigence d'unité de l'invention n'est pas satisfaite, l'invitation étant datée du 25 janvier 2019.

Aujourd'hui, le 26 février 2019, vous avez reçu un courrier électronique vous informant que le crédit du compte courant était insuffisant.

Que couvriront le rapport de recherche internationale et l'opinion écrite de l'ISA dans les situations suivantes ?

- a) Vous approvisionnez aujourd'hui le compte courant jusqu'à atteindre le montant d'une taxe additionnelle de recherche.
- b) Vous avez donné le 14 février 2019, à un établissement bancaire dans un état contractant, un ordre de virement d'un montant de 10 000 EUR vers le compte courant.



Partie II : Avis juridique

Aujourd'hui, 26 février 2019, vous recevez une lettre de Mme Fast :

Cher Mandataire,

[001] Je possède la société allemande de fabrication de chaussures FASTER (F), au sein de laquelle je développe et fabrique des chaussures de course. Mes marchés principaux sont l'Allemagne et l'Autriche, et mon unique usine se situe en Allemagne. Selon les connaissances générales dans le domaine, les semelles (S) de chaussures sont faites d'une mousse de polymère. Les nanoparticules (NP) sont des particules de moins de 100 nanomètres (nm) qui ont suscité un large intérêt dans le monde scientifique. Ceci m'a incité à expérimenter des semelles de chaussures comprenant des nanoparticules dans la mousse de polymère.

[002] Lors de mes recherches, j'ai découvert que toutes les nanoparticules de métal modifient la structure de la mousse d'une semelle de chaussures, améliorant ainsi le stockage d'énergie de la semelle. De telles semelles de chaussures restituent de l'énergie au coureur. En particulier, j'ai découvert que jusqu'à une taille de 40 nm, les nanoparticules de cuivre augmentent le stockage d'énergie des semelles de chaussures de 200 % par rapport aux semelles sans nanoparticules. Le cuivre est un métal. Le 19 janvier 2018, j'ai déposé auprès de l'OEB, au nom de FASTER et sans revendiquer de priorité, la demande de brevet européen EP-F1 en allemand. EP-F1 décrit l'effet de l'augmentation du stockage d'énergie et revendique une semelle de chaussures comprenant des nanoparticules de cuivre allant jusqu'à 40 nm.



[003] Par la suite, j'ai découvert que toutes les nanoparticules de métal augmentent le stockage d'énergie de la semelle de chaussure de 40 % par rapport aux semelles sans nanoparticules. Pour une taille de nanoparticules de métal jusqu'à 80 nm, le stockage d'énergie sera augmenté de 100 %, et si la semelle comprend des nanoparticules de cuivre jusqu'à 80 nm, le stockage d'énergie sera augmenté de 150 %. J'ai donc déposé la demande de brevet européen EP-F2 auprès de l'OEB le 25 février 2018. J'ai déposé EP-F2 au nom de FASTER, en allemand, et j'ai payé la taxe de dépôt et la taxe de recherche pour EP-F2. EP-F2 comprend l'ensemble de la divulgation de EP-F1 et revendique la priorité de EP-F1. EP-F2 décrit l'effet de l'augmentation du stockage d'énergie et décrit et revendique une semelle de chaussures comprenant des nanoparticules de métal (revendication 1). EP-F2 décrit et revendique aussi une semelle de chaussures comprenant des nanoparticules de métal jusqu'à 80 nm (revendication 2). De plus, EP-F2 décrit et revendique une semelle de chaussures comprenant des nanoparticules de cuivre jusqu'à 80 nm (revendication 3).

[004] Dans mes développements les plus récents, les semelles de chaussures contiennent des nanoparticules de silice de 35 à 45 nm (semelle A). La silice n'est pas un métal. Les nanoparticules de silice de cette taille augmentent le stockage d'énergie des semelles de chaussures de 300 % par rapport aux semelles sans nanoparticules. De telles semelles vont donner un avantage significatif aux coureurs ! J'ai consacré ces derniers mois aux préparatifs pour la production de masse de ces semelles. Je souhaite commencer à vendre des chaussures ayant la semelle A en avril 2019 mais je n'ai encore rien annoncé publiquement.



[005] Mon concurrent autrichien HIKE (H) est aussi actif dans le domaine des chaussures de course. La seule usine de HIKE se situe en Autriche. La semaine dernière, j'ai fait une recherche sur internet et j'ai trouvé un communiqué qui a été publié sur le site web de HIKE le 30 janvier 2019 (communiqué A). Ce communiqué annonçait que HIKE commencerait en avril 2019 la vente de chaussures ayant des semelles comprenant des particules de silice de 35 à 45 nm.

Quel choc ! Ces semelles de chaussures ont exactement la même composition que notre semelle A ! Après quelques recherches au sein de ma compagnie, mon - maintenant ancien - employé M. Furious a finalement admis, dans une déclaration écrite, qu'il était en colère car il n'avait pas eu de promotion et avait donc vendu, le 24 décembre 2018, des informations sur la composition de la semelle A à HIKE.

Dans le communiqué A, HIKE annonce aussi que ces semelles de chaussures sont protégées par le brevet autrichien AT-H de HIKE. J'ai découvert que AT-H a été déposé le 4 octobre 2015, publié en avril 2017 et que la mention de la délivrance de AT-H a été publiée en janvier 2018. AT-H est en vigueur et divulgue et revendique une semelle de chaussures comprenant des nanoparticules. AT-H ne spécifie ni le matériau, ni la taille des nanoparticules et ne mentionne pas non plus l'effet d'augmentation du stockage d'énergie.

[006] Lors de ma recherche sur internet, j'ai aussi trouvé sur le site web de HIKE un autre communiqué publié le 21 février 2018 (communiqué B). Dans ce communiqué, HIKE déclarait avoir acheté la demande de brevet européen EP-H, et que le transfert était inscrit auprès de l'OEB. En outre, HIKE annonçait de plus produire et vendre prochainement des semelles de chaussures comprenant des particules de cuivre de 70 à 80 nm (semelle B), et que ces semelles sont protégées par leur demande de brevet EP-H.

Comme dit, j'ai aussi expérimenté avec des nanoparticules de cuivre, et il n'y a aucun doute que les nanoparticules de cuivre de 70 à 80 nm peuvent être incorporées dans n'importe quelle mousse de polymère pour produire la semelle B. J'ai réalisé que le procédé de fabrication devient simple et économique lorsque les semelles de chaussures ont la composition de la semelle B. J'aimerais donc vraiment fabriquer et vendre des chaussures ayant la semelle B !



[007] EP-H a été déposée le 18 août 2016 auprès de l'OEB, en chinois, par la compagnie chinoise LONG RUN. EP-H a été publiée en anglais le 21 février 2018 et a été délivrée sans modifications. La mention de la délivrance de EP-H a été publiée le 16 janvier 2019. Le brevet délivré EP-H décrit et revendique une semelle de chaussures comprenant des particules de cuivre de 70 à 80 nm. Le seul matériau décrit dans EP-H est le cuivre. J'ai fait traduire le texte chinois original de la demande de brevet européen EP-H par un traducteur agréé. Le traducteur m'a alerté que la publication en anglais de EP-H diffère du texte chinois, bien que ceci ne soit pas évident du texte anglais. Le texte chinois de la demande de brevet mentionne uniquement des particules de cuivre de 70 à 80 micromètres (μm), et ne mentionne absolument pas de nanomètres. Un micromètre (μm) correspond à 1000 nanomètres (nm).

[008] Au fait, j'ai aussi déposé le 2 février 2018 une demande de brevet européen EP-F3 à l'OEB, en allemand et au nom de FASTER, sans revendiquer de priorité. La description de EP-F3 divulgue que l'addition de nanoparticules de métal de 35 à 80 nm augmente le stockage d'énergie des semelles de chaussures, et que n'importe quel métal peut être utilisé. EP-F3 revendique une semelle de chaussures comprenant des nanoparticules de métal de 35 à 80 nm. De manière intentionnelle, je n'ai jamais payé aucune taxe ni pour EP-F1 ni pour EP-F3 en raison du dépôt prévu de EP-F2. J'ai reçu une notification de perte de droit pour EP-F1 en juin 2018, et une notification de perte de droit pour EP-F3 en juillet 2018.



Je suis très contrariée par les communiqués sur le site web de HIKE et j'ai donc un besoin urgent de vos conseils ! Merci de me conseiller au sujet des points suivants :

1. Décrivez la situation brevet, telle qu'elle est actuellement, pour les revendications des demandes de FASTER
 - a) EP-F2
 - b) EP-F1
 - c) EP-F3.

2. Dans la situation actuelle, FASTER ou HIKE sont-ils libres de produire ou vendre les produits suivants en Autriche ou en Allemagne
 - a) des chaussures ayant la semelle A,
 - b) des chaussures ayant la semelle B ?

3. Comment pouvez-vous améliorer la situation pour FASTER ?



Annexe 1

2017

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
					1	
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FEVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Heilige Drei Könige - Epiphany – Epiphanie	06.01.2017	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	14.04.2017	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	17.04.2017	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	27.04.2017		x	
Maifeiertag - Labour Day - Fête du Travail	01.05.2017	x	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2017		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	25.05.2017	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	05.06.2017	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	15.06.2017	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day – Assomption	15.08.2017	x		
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	03.10.2017	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day – Toussaint	01.11.2017	x		
1. Weihnachtstag – Christmas Day - Jour de Noël	25.12.2017	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2017	x	x	x



Annexe 2

2018

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6 7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FEVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2018	x	x	x
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	30.03.2018	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	02.04.2018	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	27.04.2018		x	
Maifeiertag - Labour Day - Fête du Travail	01.05.2018	x	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	10.05.2018	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	21.05.2018	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	31.05.2018			
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.2018			
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	03.10.2018	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.2018	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.2018	x	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Jour de Noël	25.12.2018	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2018	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2018	x	x	x



Annexe 3

2019

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FEVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2019	x	x	x
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	19.04.2019	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	22.04.2019	x	x	x
Maifeiertag - Labour Day - Fête du Travail	01.05.2019	x	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	30.05.2019	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	10.06.2019	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	20.06.2019	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.2019	x		
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	03.10.2019	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.2019	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.2019	x	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Jour de Noël	25.12.2019	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2019	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2019	x	x	x

